



**Cercle de la
Voile de
Vidy**

Cercle de la Voile de Vidy
Allée du Bornan 6
CH-1007 Lausanne

T +41 21 616 52 82
info@cvidy.ch
www.cvidy.ch

Cercle de la Voile de Vidy

Concept de protection pour les entraînements dès le 1 mai 2021

Version : 28 avril 2021

Auteur : Hubert Telfser





Conditions cadres

Dès le 1 mai 2021, les régates sont à nouveau autorisées sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent être respectés lors des régates:

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux régates. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

3. Maximum 15 personnes par bateau

Le nombre de personnes sur un bateau ne doit jamais dépasser 15.

4. Liste de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Pour toute régate, afin de simplifier le traçage des personnes, le responsable du bateau DOIT s'inscrire sur M2S. La personne responsable est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte des personnes à bord du bateau, ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 6) sur demande.

5. Briefing, remise des prix, rassemblements

Il n'y aura pas de briefing, remise des prix ou rassemblement avant ou après les régates.

Il n'y a pas de réunion entre équipages après les régates.

Les résultats seront publiés sur M2S.

Note: Pour les régates juniors, des dispositions spécifiques devront être mises à disposition.

6. Personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Hubert Telfser. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. +41 79 253 56 75 ou president@cvvidy.ch).